



## Conseil économique et social

Distr. générale  
29 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Cinquante-sixième session

27 février -9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques,  
mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures  
et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes  
rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim,  
le développement et les défis actuels »**

### **Déclaration présentée par Women's Learning Partnership for Rights, Development and Peace, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2012/1.



## Déclaration

### **Femmes rurales : de bénéficiaires et de participantes à ayants droit à part entière**

Women's Learning Partnership for Rights, Development and Peace a été étroitement associée, ces 10 dernières années, à l'élaboration et à la conduite d'initiatives visant à autonomiser les femmes rurales de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et d'autres régions du monde, en renforçant leurs capacités de direction, en appuyant leur participation à la vie publique et politique locale et en contribuant à la mobilisation en faveur de réformes rurales. Depuis plusieurs années, nous nous employons, en étroite collaboration avec nos partenaires de la région susmentionnée, à suivre la participation des femmes aux mouvements sociaux et à déterminer et à suivre les nouvelles tendances touchant les femmes rurales.

De tous temps, les femmes rurales de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont souffert d'un grand nombre de partis pris sexistes, dont le plus important est sans aucun doute que la multitude et l'ampleur de leurs travaux sont passées sous silence et qu'il en est fait peu de cas. On ne saurait trop souligner l'importance capitale du travail qu'elles accomplissent en assurant les moyens de subsistance des populations rurales, d'autant qu'elles continuent de faire les frais de la crise alimentaire, en plus des incidences néfastes des changements climatiques. Les partis pris sexistes auxquels elles sont confrontées sont aussi aggravés par un mode d'accès à la propriété, aux biens et à des institutions judiciaires efficaces très favorables à l'autre sexe. À cela s'ajoute le fait que leur vulnérabilité et leur subordination sont accrues par l'absence de soins, d'infrastructures et d'autres services, par des pratiques discriminatoires à leur encontre et à l'encontre des filles, surtout en ce qui concerne l'éducation et les soins de santé, et par l'absence de toute forme de protection sociale, notamment contre la violence.

Cependant, les travaux que nous avons menés ces 10 dernières années ont montré que des interventions concertées et à plusieurs niveaux ont de très réelles chances de susciter des changements durables. Le fait de travailler concrètement avec des femmes rurales à l'échelon local – par exemple, en appuyant et en consolidant leur organisation en coopératives, groupes de production ou groupes communautaires, en renforçant leurs capacités de direction, en appuyant la création d'espaces leur permettant de participer à la vie politique et en créant des passerelles entre elles, les organisations de femmes et les groupes de défense des droits de l'homme – a effectivement contribué à l'avènement de changements qui leur ont été bénéfiques.

Observant les suites du Printemps arabe et constatant l'importance des zones rurales et le grand nombre de femmes rurales dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, nous notons avec inquiétude que la promotion des intérêts, de l'émancipation et des possibilités d'action de celles-ci ne semble pas faire partie des questions prioritaires de l'ordre du jour du nouveau mouvement social.

Nous faisons donc valoir que pour qu'une réelle démocratie puisse s'instaurer, la justice et l'égalité entre les sexes doivent être au cœur des processus de réforme engagés.

En conséquence, Women's Learning Partnership for Rights, Development and Peace appelle les nouveaux gouvernements de la région du Moyen-Orient et de

l'Afrique du Nord à mettre en place des cadres constitutionnels et juridiques permettant de promulguer et d'appliquer des lois, politiques et réglementations qui mettent fin à la discrimination contre les femmes rurales et réduisent le fossé entre les sexes, en particulier dans les zones rurales.

Parmi les réformes à entreprendre, nous préconisons des politiques nationales complètes en faveur du travail féminin dans les zones rurales, prévoyant des mesures positives et dynamiques qui permettent d'offrir un emploi aux femmes et de les aider à mener une vie satisfaisante et productive.

Enfin, nous appelons les nouvelles institutions sociales et publiques à s'acquitter de leurs obligations envers les femmes, en particulier les femmes rurales, à mettre en place des mécanismes d'obligation redditionnelle permettant d'interagir et à dialoguer directement avec celles-ci et leurs organisations représentatives et à adopter des critères et des indicateurs de changement et de progrès.

---